

N°2020-09/33B

Objet : RENOUELEMENT DES RESEAUX AEP ET EU DES RUES SAMAIN, MALLARMÉ, MUSSET ET VERHAEREN SUR LA COMMUNE DE SAINT-CYPRIEN : MARCHÉ DE TRAVAUX.

L'an deux mille vingt, le 16 septembre, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	9		Pour :	9
En exercice :	9	Vote :	Contre :	-
Présents :	9		Abstention :	-

Présents : Frédéric BERLIAT, François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Nathalie PINEAU, Jean ROMEO, Louis SALA, Jean-Jacques THIBAUT.

Secrétaire de séance : Frédéric BERLIAT.

Date de convocation : 9 septembre 2020

Le Président expose à l'Assemblée,

Suite aux travaux d'aménagement de voirie que souhaite effectuer la commune de Saint-Cyprien, sur les rues SAMAIN, MALLARMÉ, MUSSET ET VERHAEREN, la Communauté de Communes Sud Roussillon, de par sa compétence en eau potable et assainissement, a procédé à des investigations approfondies sur les réseaux présents.

Compte tenu de la vétusté du système et le nombre d'interventions annuelles tant sur le réseau AEP que sur le réseau EU (l'ensemble de l'infrastructure composée essentiellement d'un réseau fonte en Ø80mm pour l'eau potable et amiante ciment Ø150mm pour l'assainissement, date des années 60 et ne supportera pas la réfection de surface), il convient de procéder à la réfection des réseaux AEP et EU.

La dévolution des travaux est soumise aux dispositions des articles L 2123-1 et R 2123-1 1° du code de la commande publique.

La mise en concurrence s'est faite par la transmission d'un avis de marché au BOAMP et sur le profil acheteur.

Après l'analyse des propositions fondée sur l'ensemble des critères d'attribution du marché, le pouvoir adjudicateur a décidé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse, du Groupement RLTP/SDRATP pour un montant de 222 989,30 € H.T. et un délai d'exécution de 12 semaines.

AINSI LE BUREAU COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

✚ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer le marché à intervenir avec le Groupement RLTP/SDRATP, ainsi que toutes pièces utiles à son exécution.

DIT QUE les crédits relatifs à ce marché sont inscrits sur les budgets de la collectivité

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,
Le Président**



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20200916-2020-09-33-DE
Date de télétransmission : 18/09/2020
Date de réception préfecture : 18/09/2020